

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-024

du 09 mai 2022

n°024

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

**PRESENTS (19) :** M.ABELIN, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

**POUVOIRS (3) :**

M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON  
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN

**EXCUSES (4) :** Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET, M.PICHON

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**

**OBJET : Création de 2 terrains de beach volley - Approbation du projet**

*L'engouement autour des Jeux Olympiques de « Paris 2024 » met en lumière la pratique sportive sur notre territoire. Des disciplines olympiques telles que le Beach-volley tendent actuellement à se développer. A ce titre, la section Volleyball du CSAD-C a exprimé le souhait de pouvoir exercer cette pratique. En effet, la saison dernière, 2 équipes ont pu participer à la coupe de France de beach-volley. La création d'un équipement spécifique officiel permettrait de développer ce sport, de former de nouveaux pratiquants et d'animer le territoire en accueillant des compétitions de niveau national.*

*A la suite de cette demande, Grand Châtellerault a expertisé la création de 2 terrains de beach- volley. Il est proposé d'implanter cet équipement sur le site de la Marronnerie.*

*Le coût du projet est estimé à 125 000 € HT soit 150 000 € TTC. Le détail des dépenses estimées est synthétisé dans le tableau suivant :*

Postes de dépense	HT	TTC
Terrain	0,00 €	0,00 €
Création fosse + bordures	55 000,00 €	66 000,00 €
Sable	30 000,00 €	36 000,00 €
Clôture	25 000,00 €	30 000,00 €
Matériel spécifique beach volley	15 000,00 €	18 000,00 €
<b>Total</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>

+ achat futur matériel entretien	8 250,00 €	9 900,00 €
----------------------------------	------------	------------

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220509-BC\_20220509\_024-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20220509-024**

**du 09 mai 2022**

**n°024**

**page 2/2**

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de valider le projet de création de 2 terrains de beach volley

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférant

**Adopté à l'unanimité**

**1 abstension (Mme MARQUES-NAULEAU)**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOD

